



- **Investir** < <https://treesition.com/boutique/>>
- **Nos arbres+**
 - **Agroforesterie** < <https://treesition.com/agroforesterie/>>
 - **Le Paulownia** < <https://treesition.com/le-paulownia/>>
 - **Description et histoire** < <https://treesition.com/description-et-histoire/>>
 - **Transformation du bois** < <https://treesition.com/transformation-et-valorisation-du-bois-de-paulownia-par-treesition/>>
 - **Le bois de Paulownia** < <https://treesition.com/bois-de-paulownia-legerete-et-stabilite-au-coeur-de-vos-projets/>>
 - **Offrir des arbres** < https://treesition.com/offrir_arbres/>
 - **Autres espèces** < <https://treesition.com/autres-arbres/>>
- **Partenaires+** < <https://treesition.com/partenaires/>>
 - **Agriculteurs** < <https://treesition.com/partenaires/agriculteurs/>>
 - **Propriétaires fonciers** < <https://treesition.com/partenaires/proprietaires-fonciers/>>
 - **Collectivités locales** < <https://treesition.com/partenaires/collectivites-locales/>>
 - **Entreprises** < <https://treesition.com/partenaires/entreprises/>>
 - **Institutions financières** < <https://treesition.com/partenaires/institutions-financieres/>>
 - **Gestionnaire de patrimoine** < <https://treesition.com/partenaires/conseillergestiondepatriimoine/>>
 - **Partenaires opérationnels** < <https://treesition.com/partenaires/operationnels/>>
- **À propos+**
 - **L'entreprise** < <https://treesition.com/l-entreprise/>>
 - **Notre concept** < <https://treesition.com/notre-concept/>>
 - **Avantages financiers** < <https://treesition.com/acheter-des-arbres-avec-treesition-cest-souscrire-un-investissement/>>
 - **Risques** < <https://treesition.com/investir-avec-treesition-avantages-et-risques/>>
 - **Notes d'information** < <https://treesition.com/notes-dinformation/>>
 - **Nos valeurs** < <https://treesition.com/nos-valeurs/>>
 - **Impact environnemental** < <https://treesition.com/impact-environnemental/>>
 - **Nos terrains** < <https://treesition.com/nos-terrains/>>
 - **Notre équipe** < <https://treesition.com/notre-equipe/>>
 - **Témoignages** < <https://treesition.com/temoignages/>>
 - **Régulation et cadre institutionnel** < <https://treesition.com/regulation-et-cadre-institutionnel/>>
- **Actualités** < <https://treesition.com/nos-actualites/>>
- **Risques** < <https://treesition.com/investir-avec-treesition-avantages-et-risques/>>
- **<** < <https://treesition.com/prendre-rendez-vous/>>





- [< https://treesition.com/panier/](https://treesition.com/panier/) o [< https://treesition.com/panier/](https://treesition.com/panier/)
- [< https://treesition.com/mon-compte/](https://treesition.com/mon-compte/)

€	▼
€	▼





[< https://treesition.com/panier/>](https://treesition.com/panier/) o [< https://treesition.com/panier/>](https://treesition.com/panier/)

- [Investir < https://treesition.com/boutique/>](https://treesition.com/boutique/)
- [Nos arbres+](#)
 - [Agroforesterie < https://treesition.com/agroforesterie/>](https://treesition.com/agroforesterie/)
 - [Le Paulownia < https://treesition.com/le-paulownia/>](https://treesition.com/le-paulownia/)
 - [Description et histoire < https://treesition.com/description-et-histoire/>](https://treesition.com/description-et-histoire/)
 - [Transformation du bois < https://treesition.com/transformation-et-valorisation-du-bois-de-paulownia-par-treesition/>](https://treesition.com/transformation-et-valorisation-du-bois-de-paulownia-par-treesition/)
 - [Le bois de Paulownia < https://treesition.com/bois-de-paulownia-legerete-et-stabilite-au-coeur-de-vos-projets/>](https://treesition.com/bois-de-paulownia-legerete-et-stabilite-au-coeur-de-vos-projets/)
 - [Offrir des arbres < https://treesition.com/offrir_arbres/>](https://treesition.com/offrir_arbres/)
 - [Autres espèces < https://treesition.com/autres-arbres/>](https://treesition.com/autres-arbres/)
- [Partenaires+ < https://treesition.com/partenaires/>](https://treesition.com/partenaires/)
 - [Agriculteurs < https://treesition.com/partenaires/agriculteurs/>](https://treesition.com/partenaires/agriculteurs/)
 - [Propriétaires fonciers < https://treesition.com/partenaires/proprietaires-fonciers/>](https://treesition.com/partenaires/proprietaires-fonciers/)
 - [Collectivités locales < https://treesition.com/partenaires/collectivites-locales/>](https://treesition.com/partenaires/collectivites-locales/)
 - [Entreprises < https://treesition.com/partenaires/entreprises/>](https://treesition.com/partenaires/entreprises/)
 - [Institutions financières < https://treesition.com/partenaires/institutions-financieres/>](https://treesition.com/partenaires/institutions-financieres/)
 - [Gestionnaire de patrimoine < https://treesition.com/partenaires/conseillergestiondepatrioine/>](https://treesition.com/partenaires/conseillergestiondepatrioine/)
 - [Partenaires opérationnels < https://treesition.com/partenaires/operationnels/>](https://treesition.com/partenaires/operationnels/)

- [À propos+](#)
 - [L'entreprise < https://treesition.com/l-entreprise/>](https://treesition.com/l-entreprise/)
 - [Notre concept < https://treesition.com/notre-concept/>](https://treesition.com/notre-concept/)
 - [Avantages financiers < https://treesition.com/acheter-des-arbres-avec-treesition-cest-sousc-un-investissement/>](https://treesition.com/acheter-des-arbres-avec-treesition-cest-sousc-un-investissement/)
 - [Risques < https://treesition.com/investir-avec-treesition-avantages-et-risques/>](https://treesition.com/investir-avec-treesition-avantages-et-risques/)
 - [Notes d'information < https://treesition.com/notes-dinformation/>](https://treesition.com/notes-dinformation/)
 - [Nos valeurs < https://treesition.com/nos-valeurs/>](https://treesition.com/nos-valeurs/)
 - [Impact environnemental < https://treesition.com/impact-environnemental/>](https://treesition.com/impact-environnemental/)
 - [Nos terrains < https://treesition.com/nos-terrains/>](https://treesition.com/nos-terrains/)
 - [Notre équipe < https://treesition.com/notre-equipe/>](https://treesition.com/notre-equipe/)
 - [Témoignages < https://treesition.com/temoignages/>](https://treesition.com/temoignages/)
 - [Régulation et cadre institutionnel < https://treesition.com/regulation-et-cadre-institutionnel/>](https://treesition.com/regulation-et-cadre-institutionnel/)
- [Actualités < https://treesition.com/nos-actualites/>](https://treesition.com/nos-actualites/)
- [Risques < https://treesition.com/investir-avec-treesition-avantages-et-risques/>](https://treesition.com/investir-avec-treesition-avantages-et-risques/)
- [< https://treesition.com/prendre-rendez-vous/>](https://treesition.com/prendre-rendez-vous/)



- [< https://treesition.com/panier/>](https://treesition.com/panier/)
- [< https://treesition.com/mon-compte/>](https://treesition.com/mon-compte/)

Communication à caractère promotionnel



Investir avec Treesition : Les risques



Acheter des arbres avec Treesition

Comme tout investissement, l'achat d'un de nos arbres comporte un risque de perte totale ou partielle du capital investi. Dès le lancement du projet, Treesition a mis en place une démarche structurée d'identification, d'évaluation et de suivi des principaux risques liés à l'investissement. Cette démarche s'appuie sur une politique de gestion des risques documentée, dont les principaux éléments sont présentés ci-dessous. Les mesures mises en œuvre visent à réduire certains de ces risques, sans toutefois pouvoir les supprimer ni garantir la performance de l'investissement.

Risques d'un investissement en agroforesterie

1. Risques propres à la nature de l'activité de l'émetteur
2. Risques propres à l'instrument de placement offert
3. Risques propres à l'acquéreur



Comprendre les opportunités et les risques d'un investissement dans le Paulownia

Avant tout investissement, nous invitons l'acquéreur à vérifier si le produit proposé, la rentabilité potentielle et le risque associé correspondent à ses besoins. Il est également invité à lire attentivement la section « Principaux risques propres à l'émetteur et aux instruments de placement offerts, spécifiques à l'offre concernée » de notre [Note d'Information et de ses suppléments](https://treesition.com/notes-dinformation/) < <https://treesition.com/notes-dinformation/> >.

Vous trouverez ci-après les principaux éléments relatifs aux risques encourus et la politique de gestion des risques mise en œuvre par Treesition.

Risques propres à la nature de l'activité de l'émetteur

Treesition propose un investissement alternatif en bien meuble par anticipation et exploitation agricole à partir de plantations d'arbres de Paulownia sur des parcelles agricoles.



1. Risque opérationnel

Le modèle productif du Paulownia se base sur un itinéraire technique de sylviculture intensive, avec une succession rigoureuse d'interventions à mener dans des délais courts pour favoriser volume et qualité. Le modèle est donc exposé aux erreurs opérationnelles telles que des lacunes de processus (non suivi du programme de fertilisation, élagage mal fait ou mauvais entretien du sol), de système ou des imprécisions humaines pouvant impacter la plantation.

Plusieurs actions sont mises en place vis à vis du risque :

- Des procédures claires sont établies afin de minimiser les lacunes dans les processus ;
- L'automatisation est privilégiée lorsque c'est réalisable (irrigation, fertilisation), minimisant le risque d'erreurs humaines ;
- Un système de surveillance et de contrôle est mis en œuvre lors des interventions afin de détecter d'éventuels écarts et, lorsque cela est possible, de mettre en place des actions correctives ou préventives. L'analyse des écarts constatés contribue à l'amélioration des pratiques opérationnelles. Ces mesures ne permettent toutefois pas d'exclure la survenance d'erreurs opérationnelles ni leurs conséquences éventuelles sur les plantations.

2. Risque lié aux coûts futurs supportés par l'émetteur

Le modèle économique de l'émetteur implique la prise en charge, pendant la durée de l'investissement, de coûts futurs liés notamment à la plantation, à l'entretien et au suivi des arbres, aux consommations d'eau et d'électricité, aux assurances, à la récolte, au transport et à la transformation du bois.

Le montant et le calendrier de réalisation de certains de ces coûts ne peuvent être déterminés avec certitude à la date d'émission de la présente Note d'information. Ils peuvent notamment évoluer en fonction des conditions agronomiques et climatiques, des besoins d'intervention sur les plantations, du coût des intrants, de l'énergie, de la main-d'œuvre, du transport et des prestations nécessaires à la récolte et à la transformation du bois.

Une augmentation de ces coûts par rapport aux hypothèses retenues par l'émetteur pourrait affecter sa situation financière et sa capacité à financer l'entretien des plantations et à exécuter l'ensemble de ses obligations pendant la durée de l'investissement.

Dans un scénario défavorable, une augmentation significative de ces coûts, combinée notamment à une diminution des revenus de l'émetteur ou à la réalisation d'autres risques décrits dans la présente Note d'information, pourrait affecter la capacité de l'émetteur à poursuivre ses activités et entraîner pour l'investisseur une perte partielle ou totale du capital investi.

3. Risque d'aléas climatiques et naturels

Treesition a souscrit des assurances couvrant certains risques susceptibles d'affecter les plantations, notamment les incendies, tempêtes, catastrophes naturelles ainsi que, selon les contrats concernés, certains épisodes de neige, givre, gel ou grêle. Les garanties, franchises, plafonds et exclusions varient selon les contrats et les parcelles concernées. Certains événements, notamment les maladies ou attaques parasitaires, peuvent être exclus de la couverture et ne donner lieu à aucune indemnisation. La souscription de ces assurances ne permet donc pas d'éliminer l'ensemble des risques susceptibles d'affecter les plantations ou la valeur de l'investissement.

- SRFB

Montants couverts :

Couverture de la "RC Forêt"	Montant maximum de couverture par sinistre (€)
Domages corporels, matériels et immatériels confondus. Les plafonds sont les suivants :	2.500.000 €
• Domages immatériels purs.	750.000 €
• Domages matériels et immatériels causés par l'incendie, le feu, l'explosion, la fumée et l'eau.	2.500.000 €
• Domages matériels et immatériels consécutifs causés par les atteintes à l'environnement et les troubles de voisinage.	750.000 €
Protection juridique	25.000 €
Insolvabilité des tiers	6.200 €

Franchise : la franchise par sinistre est fixée à 15 % du montant du dommage avec un minimum de 750 € et un maximum de 2.500 €. Il n'y a pas de franchise pour les dommages corporels.

- AMIFOR

Montants couverts : les montants maximum couverts ne sont pas spécifiés mais évalués par l'expert de façon indépendante. Si le sinistre est inférieur à 360 € (franchise), l'assurance n'entre pas en matière.

Franchise : 360 € par sinistre indexée suivant l'indice ABEX de mars 2018.



- XLB Assurances

Montants couverts :

Descriptif des peuplements	Paulownia de 2022			
Surface	8 hectare(s)	0 hectare(s)	0 hectare(s)	0 hectare(s)
Garanties maximum par hectare en INCENDIE				
Frais de reboisement	4 000,00 €	0	0	0
Perte financière	0,00 €	0	0	0
Garanties maximum par hectare en TEMPÊTE				
Frais de reboisement	4 000,00 €	0	0	0
Perte financière	0,00 €	0	0	0
Garanties maximum par hectare au titre de GRÊLE, GIVRE, GEL, POIDS DE LA NEIGE				
Frais de reboisement	4 000,00 €	0	0	0
Perte financière	0,00 €	0	0	0

Franchise : 305 € par évènement

- Generali Assurance

Montants couverts :

GARANTIES	MONTANTS	FRANCHISES
Responsabilité Civile avant Livraison		
Tous dommages corporels, matériels et immatériels confondus	10 000 000 EUR par sinistre	Néant pour les corporels
Dont :		
• Tous dommages résultant de la faute inexcusable de l'employeur - accidents du travail - maladies professionnelles	2 000 000 EUR par année d'assurance quel que soit le nombre de victimes	Néant
• Dommages matériels et immatériels consécutifs	400 000 EUR par sinistre	1 500 EUR par sinistre
• Dommages causés aux biens confiés et/ou prêtés (dommages matériels et immatériels consécutifs)	400 000 EUR par sinistre	1 500 EUR par sinistre
• Dommages immatériels non consécutifs	400 000 EUR par sinistre	1 500 EUR par sinistre
Responsabilité Civile Après Livraison et/ou Professionnelle		
Tous dommages (corporels, matériels et immatériels confondus) et frais confondus	3 000 000 EUR par année d'assurance	1 000 EUR par sinistre sauf dommages corporels
Dont :		
• Pour l'ensemble des dommages immatériels non consécutifs y compris frais de dépose-repose et de retrait engagés par des tiers	400 000 EUR par année d'assurance	2 000 EUR par sinistre
• Frais de dépose et repose engagés par l'Assuré	400 000 EUR par année d'assurance	2 000 EUR par sinistre
• Frais de retrait engagés par l'Assuré y compris dépenses de restauration de l'image de marque	400 000 EUR par année d'assurance	2 000 EUR par sinistre
• Dommages causés par des produits exportés par l'Assuré aux USA ou au Canada (dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs)	Exclu	Sans objet
Frais de prévention		
Frais de prévention	400 000 EUR par année d'assurance	3 000 EUR par sinistre

Franchise : jusqu'à 1.500€ suivant les garanties couvertes par sinistres.

Les bénéficiaires de l'indemnité d'assurance varient en fonction du cas de figure présenté ci-après :

- En cas de survenance d'un sinistre couvert par les polices d'assurance souscrites par Treesition, le montant de l'indemnité versée par les assurances ira à Treesition et sera affecté à la replantation de la parcelle.
- Dans le cas exceptionnel où les dégâts engendrés mettraient en péril la survie de la plantation malgré la couverture d'assurance, une coupe exceptionnelle – partielle ou totale – des arbres de la parcelle pourrait être effectuée. La couverture de l'assurance, ainsi que les revenus provenant de la vente du bois de la parcelle, seraient alors reversés aux clients des arbres de la parcelle au prorata de leur investissement initial. Il est à noter que si les arbres ne pouvaient pas être valorisés, les clients ne percevraient alors que l'indemnité versée par l'assurance.

De plus, une étude de faisabilité est systématiquement réalisée avant la validation d'une plantation. Cette analyse examine le contexte et l'historique climatique, ainsi qu'une liste d'événements spécifiques à chaque aléa :

- Tempêtes

En raison de son rapport hauteur/diamètre et de ses larges feuilles, le Paulownia est sensible aux tempêtes et rafales de vent, qui peuvent provoquer des déchirures au niveau des feuilles ou encore la chute des arbres.

Lors de l'étude de faisabilité, une analyse des risques de tempête est réalisée. Les zones sujettes aux vents violents telles que les zones côtières et montagneuses sont évitées, tandis que la topographie est minutieusement examinée pour minimiser ce risque. De plus, le choix des hybrides est adapté aux conditions environnementales avec une préférence pour des espèces présentant des feuilles plus petites et des proportions hauteur/diamètre mieux adaptées en cas de rafales.

- Incendies

Comme toute plantation arborée, une plantation de Paulownia est exposée au risque d'incendie. Certaines caractéristiques des plantations exploitées par Treesition, notamment la gestion de la végétation au sol et leur implantation sur des terres agricoles accessibles, peuvent contribuer à limiter ce risque sans toutefois permettre de l'exclure.

De plus, les plantations sont situées sur des terres agricoles, systématiquement à proximité de chemins ou de routes, facilement accessibles, et ne font généralement pas partie des zones à haut risque d'incendie dans les massifs forestiers.

- Gel

Le Paulownia est sensible aux gelées tardives de printemps et aux épisodes de gel précoces en automne, qui peuvent ralentir la croissance et endommager la structure cellulaire des feuilles à l'apparition des pousses.

Lors de l'étude de faisabilité, une évaluation des risques de gel est menée. Les zones sujettes aux basses températures, aux gelées tardives et précoces sont évitées dans la mesure du possible. De plus, il est possible de choisir des hybrides résistants au froid et aux épisodes de gel.

- Sécheresse

Pour une croissance optimale, le Paulownia nécessite une pluviométrie comprise entre 700 et 800 mm, répartie équitablement tout au long de sa période végétative. En deçà, il risque de voir sa croissance ralentie. Ce besoin élevé peut être critique dans certaines régions, surtout avec l'augmentation des événements de sécheresse liés au changement climatique.

L'analyse des données météorologiques locales réalisée durant l'étude de faisabilité permet d'évaluer l'adéquation des précipitations avec les besoins de la plantation et, le cas échéant, la nécessité de prévoir un dispositif d'irrigation complémentaire.

Si un dispositif d'irrigation doit tout de même être mis en place pour compenser le risque de sécheresse durant les mois les plus secs, l'irrigation localisée est toujours privilégiée, notamment par l'installation d'un système de goutte à goutte. Cela permet d'assurer les besoins hydriques de la plantation tout en réalisant une économie d'eau considérable, puisque cette dernière est acheminée directement près des racines des arbres et que les pertes par évaporation sont ainsi limitées.

Ce système s'accompagne d'outils de précision pour une utilisation efficace de l'eau, tels que des sondes pour analyser les besoins spécifiques de la plante en eau et des logiciels d'aide à la décision pour optimiser les apports hydriques.

Enfin, avant toute installation hydrique, une analyse de l'accessibilité à l'eau est réalisée. Cela implique de vérifier l'accès légal à l'eau et d'évaluer les limites de la source d'eau disponible pour permettre un approvisionnement suffisant pour la croissance des Paulownias.

- Maladies et dégâts causés par la faune

Le Paulownia peut être exposé à différentes maladies ainsi qu'à des dégâts causés par des insectes, mammifères ou autres organismes. Le niveau d'exposition dépend notamment des conditions locales, de l'état sanitaire des plantations et de leur environnement. Une surveillance est mise en œuvre afin d'identifier l'apparition éventuelle de maladies ou de ravageurs et, lorsque cela est possible, de mettre en place des mesures adaptées.

Durant l'étude de faisabilité, un inventaire des insectes et une analyse de la présence potentielle de ravageurs et de maladies des cultures est effectuée afin de mettre en place une stratégie de lutte préventive contre de potentiels agresseurs (comme la pose d'une clôture en cas de présence de gibier).

Tout au long du cycle de croissance des Paulownia, une surveillance régulière est effectuée pour détecter rapidement les anomalies. La présence de prédateurs naturels est encouragée pour contrôler les éventuelles attaques et éviter des mesures plus invasives. L'équilibre naturel est stimulé par le maintien d'une couverture végétale sur la plantation et l'absence d'utilisation d'herbicides chimiques.

Lorsqu'une intervention est inévitable, l'utilisation des produits de biocontrôle et d'auxiliaires de cultures est favorisée afin de traiter les problèmes rencontrés tout en minimisant l'impact sur les écosystèmes.

4. Risque de variabilité de croissance et de mortalité

Malgré les précautions décrites précédemment, et en dehors des événements extrêmes couverts par les assurances, les risques opérationnels et les risques d'aléas climatiques et naturels peuvent entraîner un ralentissement de la croissance, une détérioration ou, dans le cas le plus extrême, la mort de l'arbre.



L'arbre de Paulownia étant sensible à son environnement proche (caractéristiques du sol, topographie, exposition), il est également possible d'observer une croissance hétérogène sur une même parcelle. Cette hétérogénéité est principalement visible durant les premières années de croissance et a tendance à s'atténuer avec le temps.

- Les hétérogénéités détectées durant l'étude de faisabilité sont prises en compte au moment d'élaborer les schémas de plantation et des interventions culturales spécifiques peuvent être mises en place pour favoriser la croissance homogène des Paulownias ;
- En complément, Treesion conserve systématiquement une réserve de sécurité équivalente à 5 % des arbres plantés sur chaque parcelle. Ces arbres, non commercialisés auprès des clients, sont destinés à absorber d'éventuelles pertes liées aux aléas de production. Ces mécanismes visent à limiter les conséquences de certains aléas individuels mais ne garantissent ni le volume de bois produit à l'échelle de la parcelle, ni sa qualité, ni son prix de vente futur, et par conséquent ne garantissent pas le rendement de l'investissement.
- La vente du bois est réalisée au niveau de la parcelle dans son ensemble. Cela permet une valorisation maximale des biens. Le droit de propriété évolue en droit de créance. Les revenus générés sont ensuite répartis entre les propriétaires au prorata de leurs droits.

Dans le cadre de la formule « LiberTree », le rendement de l'investissement demeure néanmoins dépendant du volume de bois produit et du prix de vente du bois d'une parcelle. La formule de calcul et des exemples sont fournis en section II-3.1.

5. Risques liés à une filière émergente

La production intensive de Paulownia étant une filière émergente en France et en Europe, la base de données agronomiques n'est pas suffisamment étendue à ce jour pour pouvoir prédire avec précision les écarts de production entre le modèle théorique et les conditions réelles d'une plantation. De plus, des maladies et pathogènes pourraient émerger ce qui impacterait les rendements de croissance.

- Treesion a intégré un incubateur Agreen Lab'O Village by CA et des structures spécialisées telle qu'AgrOnov, l'Institut Agro Montpellier et Agreen Tech Valley de sorte à bénéficier d'un support scientifique et de produire des données qui serviront de base solide pour modéliser les schémas de culture de Paulownia en terre agricole. Ce programme permet notamment de tester différentes hypothèses relatives à la durée de rotation, au recours éventuel à une éclaircie intermédiaire ainsi qu'aux modalités de fertilisation ou d'irrigation. La croissance rapide du Paulownia permet d'obtenir progressivement des données agronomiques au cours des premières années de culture. Ces observations restent toutefois dépendantes des conditions propres à chaque plantation et ne permettent pas de garantir les performances futures.

L'accès aux usines de transformation constitue un élément essentiel pour la commercialisation du bois transformé de Paulownia. Le Paulownia n'étant pas encore produit en volumes importants en France et en Europe, les quantités disponibles restent limitées. Or les usines de transformation fonctionnent avec des lignes calibrées pour des volumes standardisés et nécessitent un volume minimal pour justifier les opérations préalables au changement d'essence : réglage complet des machines, nettoyage, immobilisation des équipements et remise en route. Le passage d'une essence à une autre représente une opération coûteuse, qui ne peut être engagée que si la quantité de Paulownia à transformer est suffisamment élevée pour permettre une journée complète d'activité et éviter tout risque de mélange d'essences susceptible de dégrader la qualité de la production. Dans le cas où le volume de Paulownia disponible serait insuffisant pour justifier le basculement d'une ligne dédiée, l'usine pourrait refuser la transformation. Le bois ne pourrait alors pas être transformé ni valorisé dans les circuits habituels, ce qui limiterait fortement ses débouchés. Le risque d'illiquidité résulte ainsi de contraintes techniques et industrielles qui pourraient empêcher la transformation du bois si les volumes européens restent trop faibles.

Il est donc nécessaire de disposer de volumes conséquents et sécurisés pour avoir la disponibilité d'une ligne de transformation :

- Les infrastructures existantes dédiées au travail du bois ne sont pas spécifiquement conçues pour le Paulownia. Toutefois, le Paulownia étant un bois tendre, comparable au peuplier, les usines déjà équipées pour la transformation du peuplier sont en mesure de traiter le Paulownia sans nécessiter d'aménagements majeurs.
- Treesion échange avec différents acteurs de la transformation du bois afin d'identifier les capacités industrielles susceptibles de traiter le Paulownia lorsque les volumes produits atteindront un niveau suffisant. La disponibilité future de ces capacités de transformation dépendra notamment des volumes effectivement produits, des caractéristiques du bois, des conditions économiques et de la disponibilité des opérateurs concernés. Elle ne peut donc être garantie à ce jour.
- Treesion étudie par ailleurs différentes solutions permettant de sécuriser à terme l'accès à des capacités de transformation, notamment la possibilité d'acquérir ou d'exploiter un outil de transformation dédié. Ces projets sont actuellement à l'étude et leur réalisation n'est pas garantie.

Il n'existe pas encore suffisamment de données historiques pour établir avec certitude l'évolution du prix du bois de Paulownia en France et en Europe, cette essence étant émergente. Treesition a donc mis en place une méthodologie fondée sur des essences comparables et sur des données de marché vérifiables.



Pour estimer le prix du Paulownia transformé au stade producteur, Treesition s'appuie sur les essences présentes sur des marchés structurés : chêne, hêtre et peuplier. Ces essences ont été retenues car leurs usages, une fois avivées, sont similaires à ceux du Paulownia. Les prix utilisés sont ceux publiés par le CEEB (Centre d'Études de l'Économie du Bois), organisme indépendant et référence nationale française dans le suivi des marchés du bois.

À partir des données issues des essences comparables retenues et d'une moyenne calculée sur cinq ans, Treesition a établi un indicateur théorique de 917 €/m³ pour le Paulownia transformé au stade producteur. Cet indicateur constitue une estimation méthodologique et non une prévision ou une garantie du prix auquel le bois de Paulownia pourra effectivement être vendu à l'échéance de l'investissement. Ce prix correspond au niveau "sortie producteur", c'est-à-dire avant l'ajout des différentes marges de la chaîne de valeur.

Une étude de marché a été réalisée en octobre 2025 pour apporter des données complémentaires :

- le Paulownia sur pied (non transformé) présente un prix moyen de 250 €/m³ ;
- le Paulownia transformé vendu par les distributeurs atteint en moyenne 2 620 €/m³, sur la base de 539 références collectées dans cinq pays européens dont la France. Ces données correspondent à des prix observés au stade de la distribution et ne constituent ni le prix auquel Treesition vendra le bois, ni une estimation garantie de sa valeur future. Elles sont utilisées comme données de marché complémentaires dans le cadre de l'analyse de la filière.
- le bois énergie reste stable autour de 116 €/m³.

L'écart observé entre ces différents niveaux de prix peut notamment s'expliquer par les différentes étapes de la chaîne de valeur : transformation, stockage, transport et marges des différents intermédiaires. Ces données correspondent toutefois à des niveaux distincts de la chaîne de commercialisation et ne sont donc pas directement comparables.

Les trois niveaux de valorisation en 2025 du Paulownia (bois énergie, bois non transformé, bois transformé) permettent d'obtenir un prix moyen pondéré de 828 €/m³, en cohérence avec l'indicateur théorique producteur de 917 €/m³. Les deux méthodes différentes présentent ainsi un même ordre de grandeur.

Les projections de Treesition s'appuient notamment sur un échantillon de 539 observations de prix du bois transformé exprimés en €/m³. Ces données constituent un élément d'analyse du marché disponible à la date de l'étude mais ne permettent pas de prévoir l'évolution future du prix du Paulownia.

Il existe une incertitude sur le comportement des acheteurs bois dans un contexte de faible concurrence mais également de faible offre en France. Les acheteurs pourraient se tourner vers le marché chinois qui présente des volumes plus conséquents.

- Dans le cas où le bois transformé français de Paulownia ne serait pas intéressant pour le marché, la valorisation du tronc non transformé est considérée. Cela donne accès au marché du bois aggloméré et contreplaqué ;
- En dernier lieu, la filière bois énergie est aussi considérée pour la valorisation du bois de Paulownia dans le cas où la valorisation du bois transformé ou la valorisation du tronc non transformé ne rependraient favorablement.

6. Risque lié au potentiel caractère envahissant des arbres

Le Paulownia tomentosa est parfois qualifié d'espèce à potentiel invasif en raison de sa croissance rapide, de sa capacité de régénération par rejets de souche et de la production de graines légères pouvant être disséminées par le vent. Toutefois, ce risque est fortement dépendant du climat, du type de sol et des conditions de culture.

- Cette variété n'est ni plantée, ni commercialisée par Treesition car elle ne présente pas les caractéristiques recherchées quant à la production de bois standardisé.

Au travers du Règlement (UE) no 1143/2014, l'Union européenne interdit l'importation d'espèces exotiques envahissantes et impose des mesures de gestion spécifiques dont la mise en œuvre tombe sous la responsabilité des États membres :

- En France, la gestion des espèces exotiques envahissantes est partagée entre plusieurs ministères et est donc décidée à l'échelle nationale. La loi no 2016-1087 a introduit l'élaboration d'une liste nationale d'espèces préoccupantes ainsi que deux niveaux de régulation, avec des mesures de surveillance et de gestion. Les études sur le potentiel envahissant de l'espèce Paulownia tomentosa, réalisées au sein de plusieurs conservatoires botaniques ou universités, parviennent à la même conclusion. Aucune espèce du genre Paulownia n'est actuellement recensée comme espèce préoccupante dans les listes européennes, nationales ou régionales.

Le potentiel de propagation du Paulownia dépend notamment de la variété ou de l'hybride concerné ainsi que des conditions climatiques, pédologiques et environnementales locales. Treesition indique limiter ce risque par la sélection des hybrides utilisés et par le suivi des plantations.

- Les hybrides plantés par Treesition ont été soigneusement sélectionnés pour leur caractère stérile ou quasi-stérile. L'hybride Phoenix One® du producteur WeGrow GmbH fait notamment l'objet d'un certificat délivré par l'Université de

Bonn (Allemagne) attestant n'avoir produit aucune fleur ou graine pendant 10 ans.

- Les plantations sont étroitement surveillées, et des limites physiques (clôtures, bandes tampons) sont mises en place pour prévenir tout développement hors parcelle. Le cycle sylvicole de 10 ans comprend également des interventions annuelles (élagage, recépage, récolte) qui empêchent toute prolifération non contrôlée.
- Enfin, chaque projet fait l'objet d'une étude au cas par cas auprès des autorités compétentes de la Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), lesquelles délivrent l'autorisation de plantation.



Risques propres à l'instrument de placement offert

L'offre de la société Treesition est un placement à long terme, avec une échéance de coupe de maximum 10 ans après la plantation d'un arbre sur une parcelle donnée. En raison de la durée de l'investissement, plusieurs risques peuvent se présenter :

1. Risque de défaillance de la société

Il existe un risque de défaillance de Treesition durant la période d'investissement, qui implique un risque de perte partielle ou totale du capital investi. Le client pourrait se trouver en difficulté pour revendre ses actifs sans le support de la société.

En cas de faillite de Treesition, se posera la question du devenir des arbres présents sur la parcelle dans l'hypothèse où celle-ci est détenue et/ou gérée par Treesition. Des discussions devront avoir lieu avec les organes compétents de la procédure collective ouverte à l'encontre de Treesition (administrateur judiciaire, mandataire judiciaire, etc.) et les propriétaires des arbres pour évaluer si les arbres sont suffisamment matures pour une valorisation avant la vente de la parcelle et s'il est préférable de laisser grandir les arbres. En effet, les coûts opérationnels réduisent drastiquement après la deuxième année. Dans les autres cas où la parcelle n'est pas détenue par la société et qu'elle est sous gestion d'un agriculteur partenaire, le contrat lui permet de maintenir le terrain jusqu'à la valorisation finale de l'arbre.

2. Risque lié au(x) marché(s) sous-jacent(s) et à la chute du cours du bois

L'un des objectifs du placement proposé par Treesition est la réalisation d'une plus-value lors de la coupe des arbres à échéance déterminée sur une parcelle donnée. Toutefois, le prix de revente du bois est soumis aux fluctuations des marchés, et donc exposé au risque d'une chute du cours du bois (voire la possibilité que le cours du bois soit égal à 0) ou que l'essence acquise initialement ne réponde pas à la demande future.

3. Risque d'inflation

La valeur de la monnaie peut fluctuer dans le temps, ce qui peut impliquer que le taux de rentabilité soit inférieur à celui de l'inflation.

L'inflation correspond à une perte de pouvoir d'achat de la monnaie dans le temps. Même si l'investissement génère un rendement, celui-ci peut être inférieur au taux d'inflation, ce qui réduit la valeur réelle de l'investissement pour l'investisseur.

La formule « LiberTree » étant indexée sur la valeur de marché du bois, elle peut permettre d'absorber une partie des  de l'inflation si les prix du bois augmentent en parallèle. Toutefois, aucune garantie n'existe, et il demeure possible que l'évolution des prix du bois ne compense pas totalement l'inflation ou à l'inverse amplifie le risque d'inflation avec une valeur qui diminue.

Plusieurs mesures sont mise en place :

- Treesition met en place une veille sur les marchés du bois et s'efforce de diversifier les débouchés commerciaux, afin de maximiser la valorisation ;
- Treesition inclut dans ses communications une information claire sur les risques liés à l'inflation et recommande à chaque investisseur de consulter un conseiller financier indépendant pour évaluer l'adéquation du produit à sa situation.

La formule LiberTree étant liée à la valeur de réalisation du bois, l'évolution du prix du bois peut avoir une incidence sur le rendement de l'investissement. Il n'existe toutefois aucun mécanisme garantissant une protection contre l'inflation, et le rendement réel de l'investissement peut être négatif après prise en compte de celle-ci.

4. Risque d'absence de liquidité

L'investissement dans des arbres présente un horizon de placement de long terme, correspondant au cycle de croissance des plantations jusqu'à leur coupe. Il n'existe pas de marché secondaire organisé permettant d'assurer à l'investisseur la cession rapide de ses droits de propriété.

Treesition propose une possibilité de cession anticipée des arbres avant l'échéance de coupe. Toutefois, cette option est soumise à des conditions spécifiques et n'offre aucune garantie de liquidité immédiate.

En conséquence, l'investisseur s'expose au risque de ne pas pouvoir céder ses arbres lorsqu'il le souhaite ou à un prix qu'il jugerait satisfaisant. Cet investissement doit donc être considéré comme un placement illiquide.

5. Risque administratif

À ce jour, le Paulownia ne fait pas partie de la liste des essences éligibles aux aides de l'État pour le reboisement des forêts. Il n'existe pas de ligne conductrice spécifique, ce qui force les autorités locales à analyser les demandes de plantation de Paulownia au cas par cas via l'introduction d'un formulaire Cerfa 14734*04 auprès de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL).

- Chaque plantation démarre une fois l'autorisation octroyée. L'exploitation du Paulownia et de son bois est alors autorisée sur la durée complète du cycle de croissance et cela jusqu'à l'arrachage des souches.
- L'ensemble des Paulownias disponible dans l'offre de placement bénéficie d'une autorisation de plantation de la DREAL.

Le risque administratif concerne principalement les projets futurs, notamment dans l'hypothèse d'une évolution de la réglementation, des procédures administratives ou de la position des autorités compétentes susceptible de limiter ou de conditionner de nouvelles plantations.

6. Risque réputationnel

L'irruption, dans le paysage agricole et forestier relativement stable et conservateur, d'une nouvelle espèce et d'un nouveau modèle sylvicole peut susciter des interrogations et des critiques, plus ou moins constructives, de la part des acteurs de la filière, des administrations, des ONG ou encore du grand public. Ce risque réputationnel peut se manifester sous plusieurs formes :

- Certaines organisations environnementales militantes peuvent contester la légitimité des plantations de Paulownia et notamment de la variété Tomentosa considérées comme espèce exotique hyper-productive, voire industrielle. Le caractère innovant du modèle agroforestier de Treesition peut ainsi devenir un sujet de débat médiatique ou institutionnel, notamment dans les territoires n'ayant pas encore formalisé leur doctrine locale.
- Une densité importante de plantations sur un même secteur géographique pourrait générer des craintes sur l'impact paysager ou être perçue comme une artificialisation du territoire, entraînant un risque de non-acceptation sociale de la part des riverains.
- Enfin, le positionnement de Treesition à l'intersection entre écologie et finance peut exposer l'entreprise à des critiques liées au risque de greenwashing, certaines parties prenantes pouvant douter de la sincérité ou de l'efficacité environnementale du modèle économique proposé.

Treesition a mis en place plusieurs garde-fous concrets et audités :

- Treesition est certifiée B Corp, un label international reconnu pour son exigence en matière d'impact environnemental, social et de gouvernance. Treesition est certifiée B Corp, certification reposant sur l'évaluation de différents critères

relatifs notamment à la gouvernance ainsi qu'aux impacts sociaux et environnementaux de l'entreprise. Treesition a obtenu un score de 97 points lors de son évaluation.

- Par ailleurs, le modèle agroforestier développé par Treesition a été analysé par le cabinet naturaliste indépendant Altifaune, spécialisé dans l'étude des interactions entre biodiversité et développement économique. Le modèle agroforestier de Treesition a également fait l'objet d'une analyse par le cabinet naturaliste indépendant Altifaune. Cette étude a évalué les effets environnementaux observés sur les sites étudiés, notamment en matière de faune, de flore et d'habitats. Ses conclusions doivent être appréciées dans le périmètre, les conditions et les limites méthodologiques propres à l'étude.
- Une étude paysagère préalable est systématiquement réalisée avant toute implantation, dans une logique d'intégration esthétique, en concertation avec les acteurs locaux, y compris les communes concernées.
- Les Paulownias plantés et commercialisés par Treesition ne sont pas de la variété *Paulownia tomentosa*. Treesition sélectionne des hybrides présentant des caractéristiques de stérilité ou de très faible capacité reproductive afin de limiter le risque de dissémination.



Treesition maintient également une politique de transparence et de pédagogie vis-à-vis des acteurs institutionnels et du grand public, via des supports d'information accessibles, des visites de terrain, et des partenariats locaux (agriculteurs, collectivités, associations).

Risques propres à l'acquéreur

Les risques décrits aux sections précédentes peuvent impacter le rendement de l'acquisition et/ou la solvabilité et la liquidité de Treesition, et donc exposer les acquéreurs aux risques suivants :

1. Risque de perte partielle ou totale de capital

L'acquéreur peut perdre tout ou partie des sommes investies si Treesition rencontre des difficultés financières ou si la valeur des arbres acquis diminue considérablement. Ce risque est inhérent à tout investissement et dépend de la performance de Treesition ou du projet financé (les arbres acquis).

2. Risque de défaut ou de différé de paiement

Treesition pourrait rencontrer des difficultés financières ou de liquidité susceptibles d'affecter sa capacité à assurer ses obligations contractuelles et opérationnelles jusqu'à la valorisation des arbres. Une telle situation pourrait entraîner un retard dans la valorisation, une diminution des sommes éventuellement perçues par l'acquéreur, voire une perte partielle ou totale du capital investi.

3. Risque fiscal

Les éventuelles plus-values réalisées sur l'instrument de placement peuvent être soumises à une imposition spécifique, réduisant ainsi le rendement net de l'investissement. La fiscalité applicable dépend de la situation personnelle de l'acquéreur et des réglementations en vigueur.

En conséquence, Treesition recommande aux acquéreurs de se rapprocher d'un conseiller fiscal.





Rejoignez notre communauté d'investisseurs engagés

Inscription à notre newsletter :

Email *

Valider

- [Mentions Légales < https://treesition.com/mentions-legales/>](https://treesition.com/mentions-legales/)
- [Conditions Générales de Vente < https://treesition.com/conditions-generales-de-vente/>](https://treesition.com/conditions-generales-de-vente/)
- [Impact Mental < https://treesition.com/impact-mental/>](https://treesition.com/impact-mental/)
- [Notes d'information < https://treesition.com/notes-dinformation/>](https://treesition.com/notes-dinformation/)
- [Politique de confidentialité < https://treesition.com/politique-de-confidentialite/>](https://treesition.com/politique-de-confidentialite/)
- [FAQ < https://treesition.com/faq/>](https://treesition.com/faq/)
- [Foire aux questions < https://treesition.com/foire-aux-questions/>](https://treesition.com/foire-aux-questions/)
- [Risques < https://treesition.com/risques/>](https://treesition.com/risques/)
- [Investir-rejoindre < https://treesition.com/investir-rejoindre/>](https://treesition.com/investir-rejoindre/)
- [Avec treesition avantages et risques < https://treesition.com/avec-treesition-avantages-et-risques/>](https://treesition.com/avec-treesition-avantages-et-risques/)
- [Contact < https://treesition.com/contact/>](https://treesition.com/contact/)
- [Nous rejoindre < https://treesition.com/nous-rejoindre/>](https://treesition.com/nous-rejoindre/)
- [Prendre RDV < https://meetings-eu1.hubspot.com/emmalebarbier>](https://meetings-eu1.hubspot.com/emmalebarbier)
- [Politique en matière de cookies < https://treesition.com/politique-en-matiere-de-cookies/>](https://treesition.com/politique-en-matiere-de-cookies/)
- [Préférences RGPD](#)



< <https://treesition.com/investir-avec-treesition-avantages-et-risques/>

Communication à caractère promotionnel